

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



CONTRÔLE GÉNÉRAL
DES ARMÉES

*Département de soutien du contrôle
Bureau administration-ressources humaines
Section corps de contrôle*

Paris, le 27 juin 2016

N° 16-00272-INT/DEF/CGA/DSC/BARH/CC

DÉCISION

portant désignation des membres du jury d'examen pour l'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2017 au titre du recrutement direct

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2003 fixant les conditions de recrutement direct dans le grade de contrôleur des armées ;

Vu la décision du 23 juin 2016 relative au recrutement direct en 2017 d'un contrôleur des armées,

Décide :

Art. 1er. Le jury d'examen pour l'admission dans le corps militaire du contrôle général des armées en 2017, au titre du recrutement direct, est composé ainsi qu'il suit :

- président : M. Le Guen (Franck), contrôleur général des armées ;
- membres titulaires :
 - M. Leyssène (Philippe), contrôleur général des armées ;
 - M. Tenneroni (Jean), contrôleur général des armées ;
 - M. Weber (Philippe), contrôleur général des armées.

En cas d'empêchement durant les épreuves de M. Le Guen (Franck), contrôleur général des armées, la présidence du jury sera assurée par M. Leyssène (Philippe), contrôleur général des armées.

Art. 2. En cas d'empêchement avant le début des épreuves, les membres suppléants seraient :

- président : M. Le Bec (Joël), contrôleur général des armées ;
- membres :
 - M. Dudognon (Jean-Pierre), contrôleur général des armées ;
 - M. Carouille (François), contrôleur général des armées.

Leur désignation serait, en cas de besoin, prononcée par décision spécifique.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du contrôle général des armées,

Le contrôleur général des armées Jean-Robert REBMEISTER

